

COMMUNIQUE DE PRESSE

Lyon, le 18 avril 2015

Propriétaire du terrain de la rue du Bon Pasteur (Lyon 1er), la ville de Lyon a diligenté une procédure d'expulsion vis à vis du jardin des Pend'arts, refusant tout dialogue et toute concertation.

Pourtant il n'y a aucun projet immédiat sur ce terrain, vide depuis des années, puisqu'il faudra attendre la révision du P.L.U.H. pour pouvoir démarrer un aménagement. Or du fait des retards pris par la métropole, la révision de ce document d'urbanisme ne sera pas effective avant fin 2016...

Une solution légale est possible qui permettrait une issue positive à cette confrontation : une convention d'occupation temporaire signée entre la Ville de Lyon, la Ruche et le collectif des Pend'arts, comme les élu.e.s du 1^{er} l'ont demandée à plusieurs reprises par courrier et au conseil municipal.

Les élu.e.s du 1^{er} y sont favorables et considèrent que non seulement cette convention ne nuirait pas au projet municipal – à long terme – de jardin partagé mais, qu'au contraire, elle en serait une base qui viendrait le nourrir et l'enrichir.

Comme ils s'y sont engagés dans leur plan de mandat, les élu.e.s du 1^{er} demandent la requalification de cette parcelle en jardin citoyen et son transfert à l'arrondissement, conformément à la loi PLM, permettant d'y développer enfin ces projets collaboratifs au bénéfice des habitants du quartier.

**Les élu.e.s « Lyon Citoyenne et Solidaire »
du 1^{er} arrondissement de Lyon**